

et commerciale une longue épître adressée aux Canadiens par A. Marsais, poète français d'une façon extraordinaire. S'il y a du mérite à frapper les abus d'un pouvoir infâme il y en a encore d'avantage à stigmatiser ouvertement ceux qui en sont les auteurs. Aussi avons nous été chagrin de voir le poète essayer de exonérer de tout blâme les ministres actuels! Allons donc! Si Cartier, McDonald et compagnie ne sont pas les auteurs de notre triste position, vous avouerez au moins, qu'ils sont incapables de l'améliorer. Pourquoi alors ces lignes flatteuses:

"L'auteur de cette épître, pour éviter toute fausse interprétation de sa pensée, prévient ses lecteurs qu'il n'adresse point ses épigrammes au ministère actuel, dont plusieurs membres méritent hautement l'estime publique, mais seulement au système qui lui a été légué par ses prédécesseurs. Le sousigné, sincèrement dévoué à la prospérité canadienne, ne parle qu'en thèse générale et n'a voulu que blâmer les abus d'un état de choses, fruit malheureux de l'Union des deux Provinces, en essayant d'indiquer un remède au mal, sans en rendre responsables les ministres qui n'ont fait qu'en hériter."

Ah! bien que d'une main, vous caressiez le pouvoir, on voit aisément que vous vous croyez obligé de le frapper de l'autre! Et vous faites bien. Mais pour l'ainoïr des muses, avec le pouvoir actuel ne vous servez que de votre aiguillon le plus pénétrant. Et soyez certain que vous ne le piquerez jamais assez durement pour faire jailler de ses veines une goutte de sang d'honneur. Mettez en pratique vos propres vers: Au pilori de la honte exposez [sez, Les grands voleurs, qu'au fond vous méprisez. Qui sans pudeur, mais non pas sans reproches A vos dépens savent enfler leurs poches, Se troublant peu, lorsqu'ils ont bien dîné, Si le public qui les paye a jeûné; Du Parlement expulsez tout infâme Qui lâchement pour de l'or vend son âme; Stigmatisez d'un cachet fétissant. Tout corrupteur, fut-il riche et puissant. Osez venger la publique morale Qu'effrontément ces fauteurs de scandale, Foulent aux pieds avec impunité, Sourds à l'honneur comme à la probité. Enfin frappez sans pitié le parjure. Dont le crime est pour nous tous un injure. Oui, le mépris public et la prison Devraient punir leur noire trahison.

Depuis quelque temps M. Taché se démontre comme un... orthodoxe pour écrire à ses DIX MILLE abonnés que le fauteuil éditorial de M. Cauchon lui a été offert de toute éternité! Comme les preuves se font attendre et que le chevalier hésite d'entrer en matière, l'univers est dans l'attente.

Adhuc sub iudice lis est. On s'attend néanmoins à ce que d'un jour à l'autre le sanglier du Journal étouffe

le le dindon du Courier. Si une telle catastrophe arrive, la race des coqs d'Inde aura désormais la rouie noire: il faut porter le deuil d'un aini, surtout quand il est chevalier!

Qu'on n'en doute point, la comète ne paraît pas inutilement.

En terminant ces quelques lignes le saint Courier de vendredi dernier nous tombe des cieux ou plutôt des nues. La polémique qu'il contient contre le Journal nous paraît un peu plus passable. La sainte rédaction s'éveille, et pour peu que la dispute continue nous croyons que le style éditorial ne sera plus aussi taché et prendra racine. Ceci nous explique pourquoi un certain bédouin charroyait, l'autre jour, vers le haut de la rue Saint-Jean, extra muros les liasses du Journal. Nous avons, nous, plusieurs centaines de bandes ayant servi à envelopper les numéros du Courier que les abonnés ont remis avec accompagnement de notes significatives; si la sainte rédaction les croit de quelque utilité pour entrer en matière nous les lui céderons.

Bénissez nous saint père Taché si nous avons péché!

Tout le monde le disait, les journalistes seuls gardaient le silence et nous les imitions. Aujourd'hui nous proclamons hautement qu'Edmund Head agit sur l'atmosphère avec malignement que sur nos bourses. Et la preuve c'est qu'à peine a-t-il mis le pied sur le sol Québécois, les cataractes du ciel s'entreouvrent et restent béants jusqu'au départ de Son Excellence.

Edmund Head s'embarque et voilà le soleil qui reparaît. Il faut que le gouverneur soit un être bien reposant pour que le soleil lui refuse ses rayons! L'astre aux cheveux d'or ne s'était encore caché qu'à la vue de Josué! Mais entre l'Israélite et l'Anglo-Saxon Head, le parallèle est impossible. D'où vient donc la cause de la disparition subite du soleil à Québec?

Nous avons lu quelque part que quand l'atmosphère est infectée par des miasmes pestilentiels, il faut un orage bienfaisant pour l'épurer. Edmund Head étant un corps d'où émane, en partie, la corruption ministérielle, il est bien probable que l'atmosphère de Québec s'est ressenti de la présence de ce personnage!

Puisqu'il nous est si préjudiciable, Sir Edmund Head devrait bien nous faire la charité de nous dire: adieu! En revanche, nous lui souhaiterons un bon voyage et le bonheur de ne plus revenir! Ainsi soit-il!

LA CAISSE D'ECONOMIE DE SAINT-ROCH ET LE JUGE MORIN EN GÉNÉRAL, ET LOUIS MAROIS COMMERÇANT DE LIVRETS, EN PARTICULIER.

Diantre! voilà un titre qui promet un article d'une longueur incommensurable! Cependant, il nous faut être bref:

Nos lecteurs se rappellent, sans doute,

qu'avant les dernières vacances, le juge Morin déclara aux intéressés, que vers le milieu du mois de septembre dernier, il rendrait un jugement quelconque dans la cause en litige entre les directeurs de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, et les déposants d'icelle. Nous voici au cinq d'octobre et l'honorable Morin porte encore sa robe de soie et son chapeau à trois cornes, mais le procès n'est point réglé. Sans doute que pour rendre un jugement aussi particulier, ce juge attend le jugement général.

Dernièrement nous lisions dans un journal anglais que les directeurs d'une banque de Londres avaient été sévèrement punis pour avoir publié une fausse déclaration de comptes. Que serait-ce donc si nos commerçants de livrets, résidaient à Londres! Indubitablement Botany-Bay les recevraient.

Les déposants ne veulent point leur faire voir cette contrée lointaine, mais seulement les forcer à remettre l'argent aux déposants, ou au moins, à donner des preuves de l'impossibilité de payer. Jusqu'à ce que cela ait lieu, la justice populaire sera aux trousses de Marois & compagnie.

Les livrets nous rappellent que M. Marois a eu le temps de dire qu'il allait nous poursuivre en justice parce que nous avons osé lui adresser quelques petits commentaires à propos de ces achats de livrets. Le saint homme a, sans doute, pensé que le silence que nous gardons depuis quelque temps sur son compte, était l'indice de la crainte! Bah! M. Marois, on oublie point d'aussi grands pécheurs que vous.

L'Observateur vous a déjà servi quelques soupes bien légères, il est vrai, vous en aurez sous peu—prenez patience—de plus fortes et de plus effectives!

Quant au procès dont vous nous menacez, bien que nous détestions les procès et les plaideurs, nous souhaitons ardemment de vous rencontrer devant les tribunaux seulement pour avoir le plaisir de voir l'effet de votre seul regard sur la justice borgne de ce pays. Ajoutez aussi que nous aurions une belle occasion de dire sur votre compte et celui de vos pareils notre pensée tout entière.

Au revoir M. Marois et choisissez votre avocat!

Nous informons le correspondant S. D. du Courier que c'est par erreur typographique que le nom de M. J. B. Côté ne se trouve point sur le numéro 23 de L'Observateur. Ce nom était sur notre manuscrit, le compositeur l'a omis et nous n'avons pas remarqué l'omission. Ceci nous oblige donc à demander excuse à S. D. de l'avoir blâmé parce qu'il n'avait pas copié de L'Observateur le nom de M. J. B. Côté. Cette erreur ne doit pas nous empêcher de rendre justice.